



Credit finaref et personne handicapée

Par **poun59**, le **30/11/2010** à **11:18**

Bonjour, rnFINAREF m'a mis à l'huissier pour un crédit que je n'arrive plus à rnrembourser. je continue chaque mois à verser une partie mais pour rneux c'est pas assez. je suis adulte handicapé et je perçois l'AAH. rn rnJ'ai cédé aux sirènes de finaref car ils ne m'ont pas demandé de justificatifs rn mais maintenant je suis bien embêté car j'ai peur que l'huissier demande rnà la banque une saisie sur mon allocation d'handicapé. Que dois je faire? rn je touchais déjà l'aah quand j'ai fait ces prêt et j'ai menti pour les avoir . rnJe n'ai pas fait de faux documents mais j'ai déclaré 2000€ de revenus rnau lieu de 700. rn. Je ne croyais pas que ce serait accepté, j'ai été surpris, cela a été très vite. rnJ'étais dans une période de rémission qui m'a fait croire que je pouvais retravailler mais rnquelques mois plus tard j'ai déchanté car mon rn état s'est très vite dégradé et tous mes projets sont tombés à l'eau. rnJ'ai emprunté 7000€ (compte espace)+ 2000: une réserve d'argent (fnac) rnqu'il m'avait proposé juste avant. rnQuand j'ai tout payé mes frais fixes il ne me reste plus que rn170€ pour vivre. rnje continue à rembourser comme je peux: rnmon dernier versement est de 60€ la semaine dernière mais même cela rnje ne suis pas sûr de pouvoir tenir très longtemps. rnQue dois je faire? rnMERCI DE VOTRE AIDE.

Par **chaber**, le **30/11/2010** à **14:55**

Bonjour rn rn rn"AAH ne peut être ni cédée ni saisie. Mais par contre la société de crédit peut entamer une procédure de saisie de vos biens mobiliers. rn rnDe plus, elle peut déposer plainte pour avoir fait un faux sur vos ressources. (fait réprehensible par la loi)

Par **poun59**, le **30/11/2010** à **15:50**

Merci.rnMais la société de crédit n'endosse t elle pas une part de responsabilité dans mon cas?

Par **chaber**, le **30/11/2010** à **16:14**

EN quoi serait-elle responsable puisque vous avez fait une fausse déclaration de revenus.